

154 B. IMPRECATIONS CONTRE L’HYPOCRISIE DES SCRIBES ET DES PHARISIENS
(Mt. 23:1-36 ; Mc. 12:38-40 ; Lc. 11:37-54 ; 12:1 ; 20:45-47)

Deuxième partie (Mt. 23:16-26 ; Lc. 11:37-42)

MATTHIEU 23	MARC, LUC, JEAN
16. Malheur à vous, conducteurs aveugles ! qui dites : Si quelqu’un jure par le temple, ce n’est rien ; mais si quelqu’un jure par l’or du temple, il est engagé. 17. Insensés et aveugles ! lequel est le plus grand, l’or, ou le temple qui sanctifie l’or ? 18. Si quelqu’un, dites-vous encore, jure par l’autel, ce n’est rien ; mais, si quelqu’un jure par l’offrande qui est sur l’autel, il est engagé. 19. Aveugles ! lequel est le plus grand, l’offrande ou l’autel qui sanctifie l’offrande ? 20. Celui qui jure par l’autel jure par l’autel et par tout ce qui est dessus ; 21. Celui qui jure par le temple jure par le temple et par celui qui l’habite ; 22. et celui qui jure par le ciel jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis.	

• **Mt. 23:16** “*Malheur à vous, conducteurs aveugles ! qui dites : Si quelqu’un jure par le temple, ce n’est rien ; mais si quelqu’un jure par l’or du temple, il est engagé.*” :

a) C'est la **troisième** des 7 apostrophes du discours rapporté par **Matthieu 23** : “*malheur à vous !*”
L'accusation d'**hypocrisie** est remplacée par sa **conséquence** : le constat d'une **cécité spirituelle**.

Ap. 3:17 (lettre à l'église de Laodicée) “... *tu dis : Je suis riche, je me suis enrichi, et je n'ai besoin de rien, et parce que tu ne sais pas que tu es malheureux, misérable, pauvre, aveugle et nu ...*”

Après avoir dénoncé l'**hypocrisie**, Jésus dénonce la **cécité coupable** et la vision corrompue de ceux qui ne veulent pas voir la Vérité.

Jn. 9:39 “*Puis Jésus dit : Je suis venu dans ce monde pour un jugement, pour que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles.*”

b) On peut imaginer de longues et doctes discussions entre ces connaisseurs des Ecritures aboutissant à ce genre de décret dénoncé par Jésus ! Jésus a dû beaucoup pleurer devant notre aveuglement !

- Cette étrange doctrine n'était pas désintéressée. Comme une autre **tradition** dénoncée par Jésus en Mt. 15:5 (“*Mais vous, vous dites : Celui qui dira à son père ou à sa mère : Ce dont j'aurais pu t'assister est une offrande à Dieu, n'est pas tenu d'honorer son père ou sa mère.*”), celle-ci orientait l'attention du peuple vers les **offrandes en or** (elles étaient peut-être présentées comme répondant mieux au désir d'un Dieu demeurant dans le Lieu très saint recouvert d'or).

- Cette doctrine conduisait indirectement à mesurer la piété en proportion de la quantité d'or offerte. Cette doctrine était donc le fruit d'une **cupidité**.

- Les pratiques de l'église romaine, mais aussi les slogans de certaines campagnes d'évangélisation, montrent que cet esprit mercantile a traversé les âges.

c) Cette tradition permettait certes de **prendre solennellement l'Eternel comme témoin** (ce que la Loi autorisait), mais en **l'insultant**.

Ce qui fait la valeur d'une église, ce n'est pas la richesse de ses décorations (acquises en **encourageant des dons** spécifiques), mais la présence de cœurs habités par l'Esprit et qui se donnent à Dieu par passion, et non pour **acheter les grâces** de Dieu.

Rom. 12:1 “*Je vous exhorte donc, frères, par (gr. "dia" = au travers) les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable.*”

La tradition des scribes est en outre fautive quand elle prétend que certains serments ne prêtent pas à conséquence (“*ce n'est rien*”). Toute promesse est faite sous le regard de Dieu. Prendre ostensiblement Dieu à témoin accroît seulement la gravité d'un parjure.

• **Mt. 23:17** “*Insensés et aveugles ! lequel est le plus grand, l’or, ou le temple qui sanctifie l’or ?*” :

Selon Jésus, enseigner une telle tradition était à la fois une **folie spirituelle** et une grave **infirmité spirituelle**. Dans les deux cas, il s'agit de la manifestation d'un **mauvais esprit**.

A son habitude, Jésus corrige l'erreur en s'appuyant sur les Ecritures :

Ex. 30:29 “*Tu sanctifieras (avec l'huile d'onction) ces choses, et elles seront très saintes, tout ce qui les touchera sera sanctifié.*”

La règle édictée par les scribes oubliait que ce qui était le plus précieux dans le temple, c'était le **sang de l'agneau** présenté par des **cœurs sincères**, un sang qui traversait tout le temple, depuis l'autel d'airain jusqu'au propitiatoire. C'est le sang qui permettait à l'**Esprit** (la vraie Huile d'onction) de demeurer dans le temple et de veiller sur la nation. C'est pourquoi **Noé**, dès la sortie de l'arche, a dressé un **autel**, et non un **temple** !

• **Mt. 23:18** “*Si quelqu'un, dites-vous encore, jure par l'autel, ce n'est rien ; mais, si quelqu'un jure par l'offrande qui est sur l'autel, il est engagé.*” :

a) Jésus donne un **second exemple** de tradition fautive enseignée par ces docteurs de la Loi. Cet exemple a encore pour thème les **serments**. Jésus n'interdit pas les serments puisque l'AT lui-même régissait leur emploi :

Ex. 20:7 “*Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain ; car l'Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain.*”

Lév. 19:12 “*Vous ne jurerez point faussement par mon Nom, car tu profanerais le Nom de ton Dieu. Je suis l'Éternel.*”

Deut. 23:21 “*Si tu fais un vœu à l'Éternel, ton Dieu, tu ne tarderas point à l'accomplir : car l'Éternel, ton Dieu, t'en demanderait compte, et tu te chargerais d'un péché.*”

Deut. 30:2 “*Lorsqu'un homme fera un vœu à l'Éternel, ou un serment pour se lier par un engagement, il ne violera point sa parole, il agira selon tout ce qui est sorti de sa bouche.*”

L'AT honore et réglemente la pratique du serment, mais ne mentionne son usage que dans des situations ou dans des occasions **solennelles** : pour **confirmer un témoignage** de faits **passés** (devant un tribunal, devant le peuple, etc.) ou pour faire un **vœu** ou **sceller un engagement**.

b) Ce que Jésus a condamné, ce sont les **interprétations** fautives que les religieux avaient conçues. Mais un enseignement dispensé par Jésus dans les débuts de son ministère (voir étude n° 51) a pu donner à penser que Jésus s'opposait à **tout serment**, ce qui serait en contradiction avec le passage étudié ici, et avec le respect total de Jésus pour les écrits de Moïse.

Mt. 5:33-37 “(33) *Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne te parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de ce que tu as déclaré par serment. (34) Mais moi, je vous dis de ne jurer aucunement, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu ; (35) ni par la terre, parce que c'est son marchepied ; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi. (36) Ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux rendre blanc ou noir un seul cheveu. (37) Que votre parole soit oui, oui, non, non ; ce qu'on y ajoute vient du malin.*”

- Jésus condamnait un **usage abusif et désinvolte** du serment, alors que celui-ci ne devait être utilisé qu'exceptionnellement. Jésus interdisait quatre types de formules qu'il cite (par le ciel, par la terre, par Jérusalem, par sa propre tête) et qui mettent Dieu en scène avec **légèreté**. Ces pratiques **superstitieuses** sont **sacrilèges**.

- Du même coup, le Nom de Dieu était **profané** et le serment ordinaire démonétisé. Une **religiosité frivole** jouait avec les choses **saintes de Dieu**.

- En établissant une folle **échelle de sainteté** de leur invention, les hommes pensaient échapper au regard de Celui qui sonde les cœurs.

- Jésus a aussi mis l'homme en garde contre des serments faits à la légère, et qui parfois **engagent le futur**, alors que l'homme n'est jamais maître des **circonstances à venir**.

Ici, face aux scribes, Jésus souligne dans le même esprit, lors du sermon sur la montagne, que, à l'occasion d'un serment, la **mention profane** des choses saintes (l'or offert, le temple, l'autel, l'offrande) sans oser prononcer le Nom de l'Eternel, est déjà la **manifestation de l'esprit “du malin”** (Mt. 5:27). Le parjure n'est pas loin.

• **Mt. 23:19** “*Aveugles ! lequel est le plus grand, l'offrande ou l'autel qui sanctifie l'offrande ?*” :

En mettant l'offrande au-dessus de l'autel, les scribes orientaient les pensées des croyants sur les biens matériels qu'ils devaient apporter (en particulier les animaux dont une partie revenait aux sacrificateurs !).

C'est le même dévoiement qui mettait les dons en or au-dessus du temple !

Une fois de plus, Jésus va **corriger l'erreur** en **citant Moïse**, et en démontrant du même coup **l'inconséquence** de la tradition des hommes sur ces points.

Ex. 29:37 “*Pendant sept jours, tu feras des expiations sur l'autel, et tu le sanctifieras (l'autel est sanctifié par le sang de l'expiation, les offrandes sont alors sanctifiées par l'autel) ; et l'autel sera très saint, et tout ce qui touchera l'autel sera sanctifié.*”

• **Mt. 23:20** *“Celui qui jure par l’autel jure par l’autel et par tout ce qui est dessus ; ...”* :

De même, jurer par le **temple**, c'est jurer par tout **ce qui s'y trouve**, y compris par la **Shékinah vivante**.

De même, Jésus avait déjà dit (Mt. 5:33-37) que jurer par le **ciel**, par la **terre**, par **Jérusalem**, c'était jurer par le **trône** de Dieu, par le **marchepied** de Dieu, par la **ville** du Roi, et donc en définitive en prenant à témoin l'Eternel lui-même, avec les conséquences qui s'y attachent.

La **continuité** de la pensée de Jésus est remarquable.

• **Mt. 23:21** *“celui qui jure par le temple jure par le temple et par Celui qui l’habite ; ...”* :

Jésus poursuit son commentaire en **entraînant** ses auditeurs dans une ascension de **sphères en sphères**.

Des **offrandes** il passe à l'**autel**, et de l'autel au **temple**, et du temple à **celui qui demeure** entre les chérubins, dans le Lieu très saint.

En résumé, on peut appliquer à toutes ces **traditions** acrobatiques et alambiquées imaginées par les hommes et qui souillent la sainteté des serments, ce que Jésus a dit à ce sujet : *“Ce que l’homme ajoute à ses serments vient du malin.”* (Mt. 5:37).

• **Mt. 23:22** *“et celui qui jure par le ciel jure par le trône de Dieu et par Celui qui y est assis.”* :

L'ascension se poursuit. Du **temple terrestre**, Jésus bondit au **temple céleste** d'où l'Eternel sonde tout.

L'**apôtre Jean** à Patmos a été transporté dans une **vision allégorique** du **“Trône”** (image de la volonté souveraine) où de nombreux éléments de la vision d'**Ezéchiel** (vision dite du "char de l'Eternel") sont repris et recombinaisonnés (comme c'est souvent le cas dans l'Apocalypse avec les reprises d'images de l'AT) :

Ap. 4:2-6 *“(2) Aussitôt je fus ravi en esprit. Et voici, il y avait un Trône dans le ciel, et sur ce Trône quelqu'un était assis. (3) Celui qui était assis avait l'aspect d'une pierre de jaspe et de sardoine ; et le Trône était environné d'un arc-en-ciel semblable à de l'émeraude. (4) Autour du Trône je vis vingt-quatre trônes, et sur ces trônes vingt-quatre anciens assis, revêtus de vêtements blancs, et sur leurs têtes des couronnes d'or. (5) Du Trône sortent des éclairs, des voix et des tonnerres. Devant le Trône brûlent sept lampes ardentes, qui sont les sept Esprits de Dieu. (6) Il y a encore devant le Trône comme une mer de verre, semblable à du cristal. Au milieu du Trône et autour du trône, il y a quatre Etres vivants remplis d'yeux devant et derrière.”*

Ez. 1:26-28 *“(26) Tout au-dessus de l'étendue (cf. la “mer de verre” en Ap. 4:6) qui était sur leurs têtes, il y avait quelque chose qui avait l'aspect d'un saphir (dominante bleue ; cf. Ex. 24:10) et l'apparence d'un Trône ; et par dessus cette sorte de Trône apparaissait une forme humaine (celle du Rédempteur, cf. Dan. 7:9). (27) Je vis encore comme un éclat étincelant ayant l'aspect du feu, (et qui rayonnait) tout autour, depuis ce qui semblait être ses reins jusqu'en haut, et depuis ce qui semblait être ses reins jusqu'en bas, je vis comme du feu et une clarté autour de lui (c'est une lumière inépuisable qui consume toute obscurité). (28) Tel l'aspect de l'arc qui est dans la nue en un jour de pluie, tel était l'aspect de la clarté qui l'entourait : c'était une apparition de la gloire de l'Eternel. A cette vue, je tombai la face contre terre et j'entendis la voix de quelqu'un qui parlait.”* (lire aussi Ez. 10:1-22).

a) Le **Trône** vu par Jean représente la **Volonté** de Celui qui a voulu faire **Alliance** avec l'homme (ce que rappelle la présence d'un arc-en-ciel, v.3). C'est la révélation du **Conseil** du **Rédempteur**. C'est donc aussi le **Trône du jugement** des **justes** et des **injustes**. C'est là où la Rédemption finale, mais aussi l'étang de feu, ont été conçus (Act. 15:18, Eph. 1:4). C'est de ce **Trône de la gloire** que jaillissent les puissances qui accomplissent en permanence le plan de Dieu.

Ps. 9:8 *“L'Eternel siège pour toujours, il a établi son trône pour le jugement.”*

Ps. 103:19 *“L'Eternel a établi son trône dans les cieux, et son règne domine sur toutes choses.”*

Dan. 7:9-10 *“(9) Je regardai, pendant que l'on plaçait des trônes. Et l'Ancien des jours s'assit. Son vêtement était blanc comme la neige, et les cheveux de sa tête étaient comme de la laine pure ; son trône était comme des flammes de feu, et les roues comme un feu ardent. (10) Un fleuve de feu (de même nature que le Trône) coulait et sortait de devant lui. Mille milliers le servaient, et des myriades se tenaient en sa présence.”*

Dan. 7:13-14 *“(13) Je regardais pendant mes visions nocturnes, et voici, sur les Nuées des cieux arriva quelqu'un de semblable à un fils de l'homme ; il s'avança vers l'Ancien des jours, et on le fit approcher de lui. (14) On lui donna la domination, la gloire et le règne ; et tous les peuples, les nations, et les hommes de toutes langues le servirent. Sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, et son règne ne sera jamais détruit.”*

b) Jean a vu sur le Trône “*quelqu’un assis*” (litt. “*le étant assis*”) en position d’autorité, ce qui suggère une **forme humaine**. Ezéchiël (1:26) et Daniel (7:13) ont vu “*quelqu’un semblable à un fils de l’homme*” et une “*forme humaine*” au-dessus du Trône proprement dit (comme **émanant** de la Présence assise).

Aucune forme de cet Etre n’est **décrite** par Jean, car le Créateur ne peut être décrit par les mots de ses créatures. Il n’est **pas nommé**, car nul ne peut lui donner un nom le définissant. C’est pourquoi tout homme doit s’adresser à lui en utilisant le **nom prononçable** du Médiateur, d’abord YHVH, et maintenant le Nom utilisé pour le baptême dans le Livre des Actes : Jésus-Christ. Néanmoins, cette vague forme humaine révèle la **profonde sollicitude, celle de Dieu pour l’humanité**, qui imprègne ce tableau.

c) Le Trône de ce **Dieu qui a la passion des hommes est l’enjeu de la bataille** menée contre l’usurpateur accusateur.

Ps. 8:4-5 “(4) *Qu’est-ce que l’homme, pour que tu te souviennes de lui ? Et le fils de l’homme, pour que tu prennes garde à lui ?* (5) *Tu l’as fait de peu inférieur à Dieu, et tu l’as couronné de gloire et de magnificence.*”

L’ouverture des **Sceaux** (Ap. 6 et 8:1), rendue possible par la victoire de l’Agneau-Lion, **décrit le déclenchement de la mise en œuvre par Dieu** de ses droits absolus **en faveur des élus**, et pour **faire éclater sa gloire** dans l’univers. L’Apocalypse est **en retour le livre de l’adoration**, avec un chœur de louanges qui va crescendo du début à la fin.

d) L’aspect (litt. “*une similitude*”) d’une “ **Pierre de jaspe (vert translucide) et de sardoine (couleur rougeâtre)**” (Ap. 4:3) est aussi l’aspect de la gloire lumineuse qui **éclaire intérieurement la Nouvelle Jérusalem** (Ap. 21:10-11), autre nom de l’Eglise.

En effet, sur le **pectoral** du souverain sacrificateur, la **sardoine** (héb. “*odem*”) était la **première** des douze pierres, et le **jaspe** (héb. “*yachpneh*”) en était la **dernière** (Ex. 28:17-20). Le jaspe et la sardoine représentent ainsi la **totalité** du spectre de l’arc-en-ciel, c’est-à-dire de l’Alliance de Dieu avec les **hommes élus**, par l’Homme-Sacrificateur.

- Le pectoral entier devait **refléter la Lumière de Dieu intérieure**, et pour cela les douze pierres devaient être réunies dans une **parfaite unité sur le cœur** du sacrificateur.

- Si on admet que **les noms** sur le pectoral étaient inscrits dans l’ordre des naissances, alors la **sardoine** correspondait à l’aîné **Ruben** (“*Voici un fils*”, né de Léa), et le **jaspe** correspondait à **Benjamin** (“*fils de ma droite*”, né de Rachel, l’aimée). C’est donc le Dieu de Jacob-Israël, et de ses deux épouses, qui était représenté devant Jean. Sa prescience avait déjà élu la **totalité** des vrais **enfants d’Abraham** par la foi au Verbe. C’est donc le **Corps** de Christ qui est représenté dans ces deux couleurs. Il est formé de ceux qui sont “*appelés à son Royaume et à sa gloire*” (1 Thes. 2:12 ; cf. aussi 2 Thes. 2:13-14).

e) Jean a vu un **arc-en-ciel** (gr. “*iris*”), c’est-à-dire un **dégradé** à couleur dominante “**émeraude**”. La vision d’Ezéchiël suggère que cet arc est sans doute de forme circulaire (ou même sphérique), et entoure la totalité du Trône.

Ce n’est pas la couleur violente d’un feu d’artifice. Elle émane de Celui qui est sur le trône (la source unique de toute lumière). Curieusement, la dominante rouge de la source est devenue vert-orangée, une couleur plus paisible. C’est un aspect que tout homme peut regarder sans crainte. C’est la couleur de la **Shékinah vue** par Moïse. C’est un signe de l’Alliance **par l’Esprit** (Gen. 9:14,15). Ainsi Jésus-Christ et son Esprit sont au cœur de toute la Bible.

f) Jean voit ou entend **sept éléments** autour du Trône, qui sont **sept Attributs** du Trône : les anciens couronnés, les éclairs, les voix, les tonnerres, les flambeaux, la mer de verre, les Etres vivants.

1. Les **24** (2 x 12) **anciens** (gr. “*presbyteros*”) de la vision d’Ap. 4 représentent un **gouvernement de sacrificateurs** et de **témoins** déjà préfigurés dans l’Ancienne Alliance. Le nombre “**24**” est dérivé du nombre des **12 tribus**.

Leurs trônes (Ap. 4:4) sont en fait des **prolongements** du grand **Trône vivant** dont ils dépendent totalement.

- Quand Moïse a rassemblé les **70 anciens** (autre image du peuple élu, saisi dans la **durée** de son cycle) autour de la tente du Tabernacle, Dieu leur a parlé et ils se sont mis à **prophétiser** (Nb. 11:24-25), et Moïse, comme Paul, a souhaité que tout le peuple soit composé de prophètes (Nb. 11:29, cf. 1 Cor. 14:5). Il n’y a pas de **sacerdoce** sans fonction prophétique. Dieu parle au travers de son peuple réuni qui porte en lui “*l’urim et thumim*” (signe de dialogue avec Dieu).

- Jean est ainsi témoin d’un **culte céleste**, le culte même qui a servi de modèle au **culte terrestre** mosaïque (Héb. 8:5 ; 9:23 ; cf. 1 Chr. 28:11-13), qui a été développé plus tard par David. Les **sacrificateurs** étaient divisés en **24 classes** (1 Chr. 24:3,18), les **chantres prophètes** étaient eux aussi divisés en **24 classes** (1 Chr. 25:31), et les **portiers** du temple étaient divisés en **24 classes** (1 Chr. 26:17-19).

Leurs “**vêtements**” (gr. “*imation*”, vêtement externe mentionné **7 fois** en Apoc. 3:4, 3:5, 3:18, 4:4, 16:15, 19:13, 19:16) “**blancs**” sont un symbole de pureté sacerdotale (comme l’argent et la farine). Ils forment un peuple parfait.

Ils reçoivent une “**couronne**” (gr. “*stephanos*”) de vainqueur, en “**or**”, image de la **gloire de l’Onction** divine (l’**Or** est l’équivalent solide de l’**Huile** liquide). En dehors du Roi, **eux seuls** sont ainsi couronnés. Ils le seront effectivement lors de la manifestation en gloire de Jésus, à la fin de l’épreuve.

2. Les “**éclairs**” sont des évènements (famines, guerres, etc.) ayant valeur de **signaux d’alerte** et annonciateurs de l’orage final.

3. Les “**voix**” (gr. “*phone*”) sont **issues**, tout comme les éclairs, du Trône, et sont à **destination des hommes**. Ce ne sont donc pas les prières et les louanges adressées de la terre vers le Trône. Ce ne sont pas des débats angéliques. Ce sont des **pensées exprimées audiblement en langage humain**. Ce sont des **messages** prophétiques articulés, qui, comme les éclairs, préviennent de l’imminence des tonnerres.

4. Les “**tonnerres**” sont les jugements proprement dits, le grondement du chariot de l’Eternel écrasant les pierres de la terre, et en mouvement contre ses ennemis pour délivrer ses enfants.

5. Les “**sept flambeaux**” (gr. : “*lampas*” = “*torche*”, et non “*candélabre*”) ont pour fonction d’éclairer pour sonder la nuit. Ce sont les sept esprits (Ap. 1:4), les sept yeux comme des flammes de l’Agneau (Ap. 5:6, cf. Zac. 3:9, Ap. 1:14) qui, tout au long du cycle, **scrutent** en permanence ce qui se passe sur terre. Aucune ombre ne leur résiste.

6. La “**mer de verre**” située devant le Trône dont elle est inséparable, n’est pas la “**mer d’airain**” où les sacrificateurs se lavaient les mains et les pieds (Ex. 24:10 ; 38:8 ; 1 R. 7:23 ; 2 R. 25:13).

Elle est l’équivalent du **propitiatoire** d’or dans la tente du Témoignage, une “*mer*” qu’Ezéchiel a contemplée sous la forme d’une “**étendue**” claire comme du **crystal** (Ez. 1:22).

Moïse l’a vue avec la couleur du **saphir** (Ex. 24:10), parce qu’elle reflétait la couleur même du Trône tel qu’Ezéchiel l’a vu lui aussi (Ez. 1:26).

- Le propitiatoire, en relation avec les tables de la Loi, la manne et l’amandier ressuscité, est aussi un **miroir** qui peut **engloutir** l’intrus non né d’En-haut, mais aussi **s’ouvrir** pour permettre l’entrée dans la sphère éternelle aux âmes agréées.
- Les nouveaux sacrificateurs (les 24 anciens) ont pu **traverser** cette “*mer*” et toute souillure résiduelle a été effacée.
- Le propitiatoire (héb. “*kapporeth*”) n’est pas l’endroit où a eu lieu la propitiation (l’autel d’airain a eu ce rôle), mais l’endroit où il en est rendu **témoignage** devant le regard de Dieu.
- Plus fondamentalement, le propitiatoire, et donc la “*mer de verre*”, représentent la **grâce** de Dieu quand le **Sang parfait** y est exposé. Sans le Sang, elle devient une **mer de colère** (cf. Apoc. 15 :2).

7. Les “**quatre Etres vivants**” (“**4**” est le chiffre des **fondements** cosmiques, politiques, etc.) sont eux aussi **indissociables du Trône** dont ils sont issus. Ils sont toujours mentionnés en rapport exclusif avec l’œuvre de la **Rédemption** (par exemple pour protéger l’Arbre de Vie, ou pour accomplir au cours des siècles ce qui a été prophétisé lors de l’ouverture des Sceaux, etc.).

Ils sont “**au milieu**” du Trône, car ils en font partie et en sont **issus**.

Ils sont “**autour**” du Trône car ils sont les puissances qui mettent en œuvre la **volonté rédemptrice** de Dieu.

Ils sont **indissociables de la mer de cristal**, de même que, dans le lieu Très saint érigé par Moïse, les **deux** chérubins du Témoignage faisaient partie du couvercle (le propitiatoire) du tabernacle (le couvercle et les deux chérubins étaient fabriqués à partir d’une **même masse d’or** battu).

Ils sont dits “**vivants**” car ils sont porteurs de la “**vie**” de Dieu, avec ce que cela représente de puissance, de sainteté, de sagesse. Ils sont donc en relation avec l’Arbre de Vie qui est l’Esprit de Christ.

Ces 4 Etres vivants sont décrits par Jean (Ap. 4:7, cf. Ez. 1:5-13) comme ayant une forme **humaine** (ce qui souligne leur engagement **pour** des hommes et **par** des hommes), mais avec chacun une face **d’homme** (la sagesse compatissante), une face de **lion** (la force du souverain vainqueur), une face de **taureau** (la puissance du sacrifice), une face **d’aigle** (la vision prophétique).

Leurs “**yeux**” (Ap. 4:6,8) signifient non seulement la **vigilance**, mais aussi la perfection du **discernement** auquel rien n’échappe. Ils savent **ce qui sera** (des yeux “*devant*”), et **ce qui a été** (des yeux “*derrière*”). Ils savent tout ce qui se passe (des yeux “*tout autour*”) et **ce que Dieu a décidé** (des yeux “*au-dedans*”).

Ils ont “*six ailes*” (Ap. 4:8) comme les **séraphins** d’Es. 6 (alors que les chérubins d’Ez. 1 n’en possèdent que **quatre** : les figures allégoriques sont malléables selon l’aspect que Dieu veut souligner).

Dans la vision de Jean, il y a donc au total $4 \times 6 = 24$ **ailes**, ce qui les rend solidaires des **24 Anciens** auxquels ils insufflent leur **dynamique** selon les besoins. Les “*ailes*” suggèrent une activité non affectée par les limitations du monde matériel. Leur **intelligence** est celle qui imprègne l’ensemble des puissances intelligentes célestes au service du Trône, et donc de la Rédemption. C’est pourquoi ils louent le Rédempteur ; ils sont l’Esprit de la louange d’amour.

g) Il est significatif que les chœurs d’**anges** autour du Trône n’apparaissent que plus tard (Ap. 5:11) : le début de ce tableau céleste est centré sur les **hommes** et leur **Rédempteur**.

Malgré sa splendeur, cette vision n’est qu’une **représentation d’une réalité** dont la gloire nous est encore incompréhensible.

Moïse et Jean ont tous les deux été transportés dans des visions qu’ils ont eu pour mission de communiquer au peuple choisi. Moïse a transcrit sa vision “*en dur*” (le Tabernacle), Jean l’a transcrite par écrit.

MATTHIEU 23	MARC	LUC 11	JEAN
<p>23. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l’aneth et du cumin,</p> <p>et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice,</p> <p>la miséricorde et la fidélité ; c’est là ce qu’il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses.</p> <p>24. Conducteurs aveugles ! qui éliminez le moucheron, et qui avalez le chameau.</p> <p>25. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et qu’au-dedans ils sont pleins de rapine et d’intempérance.</p> <p>26. Pharisien aveugle ! nettoie premièrement l’intérieur de la coupe et du plat, afin que l’extérieur aussi devienne net.</p>		<p>37. Pendant que Jésus parlait, un pharisien le pria de dîner chez lui. Il entra, et se mit à table.</p> <p>38. Le pharisien vit avec étonnement qu’il ne s’était pas lavé avant le repas.</p> <p>39a. Mais le Seigneur lui dit :</p> <p style="text-align: center;">11</p> <p>42. Mais malheur à vous pharisiens ! parce que vous payez la dîme de la menthe</p> <p>et de la rue, et de toutes les herbes, et que vous négligez</p> <p>la justice et l’amour de Dieu ;</p> <p>c’est là ce qu’il fallait pratiquer, sans omettre les autres choses.</p> <p style="text-align: center;">11</p> <p>39b. Vous pharisiens,</p> <p>vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et votre intérieur est plein de rapine</p> <p>et de méchanceté.</p> <p>40. Insensés ! celui qui a fait le dehors n’a-t-il pas fait aussi le dedans ?</p> <p>41. Donnez plutôt en aumônes ce qui est dedans, et voici, toutes choses seront pures pour vous.</p>	

Dans cette étude qui rassemble des discours de Jésus dénonçant l'hypocrisie des scribes et des pharisiens, le discours rapporté en **Mt. 23** nous sert de texte directeur. Bien que prononcé en une autre circonstance, le texte de **Lc. 20:45-47** a été mis en parallèle avec **Mt. 23:1-22**.

Maintenant, c'est le texte de **Lc. 11:37 à 54** que nous mettons en parallèle avec la suite de Mt. 23 (v. 23 à 36).

• **Lc. 11:37 “Pendant que Jésus parlait, un pharisien le pria de dîner chez lui. Il entra, et se mit à table.” :**

La locution “*pendant que Jésus parlait*” fait référence aux sévères paroles de Jésus (Lc. 11:14-36) adressées à des pharisiens médisants, puis à une foule enthousiaste mais superficielle, à la suite de la délivrance d'un muet à **Capernaüm**, lors du ministère de Jésus en Galilée.

Le texte n'indique pas les **motivations** de ce pharisien qui invite Jésus.

- Est-il **perplexe** après la réponse de Jésus à ceux qui l'accusaient de chasser les démons par Bézélzéboul ou qui exigeaient un signe venant du ciel (Lc. 11:15-20) ?
- Veut-il en savoir plus après les paroles de Jésus **sur le démon** quittant un homme et y revenant (Lc. 11:21-26) ?
- Veut-il en savoir plus **sur le signe de Jonas** (Lc. 11:29) ?
- Veut-il interroger Jésus sur la **parabole de la lampe** et de la lumière intérieure (Lc. 11:33-36) ?
- Veut-il mieux **connaître ce Jésus** non conformiste mais au discours attirant ?
- Ou au contraire est-il déjà un ennemi de Jésus et l'invite-t-il pour **l'épier** (comme l'ont fait d'autres pharisiens) ?

Lc. 14:1 “*Jésus étant entré, un jour de sabbat, dans la maison de l'un des chefs des pharisiens, pour prendre un repas, les pharisiens l'observaient.*” Ce jour-là, Jésus a guéri un hydropique.

Lc. 7:36 “*Un pharisien pria Jésus de manger avec lui. Jésus entra dans la maison du pharisien, et se mit à table.*” C'est lors de ce repas qu'une femme de mauvaise vie a essuyé les pieds de Jésus avec ses cheveux.

Ce “*dîner*” est le repas du milieu de la journée. Un autre repas avait lieu le soir. Jésus sait si cet homme cherche ou non la vérité, mais il accepte toutes les invitations occasionnelles, car un repas est l'occasion de parler à un grand nombre de personnes.

1 Cor. 9:22 “*J'ai été faible avec les faibles, afin de gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver de toute manière quelques-uns.*”

• **Lc. 11:38 “Le pharisien vit avec étonnement qu'il ne s'était pas lavé avant le repas.” :**

a) “*L'étonnement*” du pharisien est normal. Cet homme est **sincère**. Il a été rendu **prisonnier** de la **tradition** que les maîtres de sa dénomination lui ont inculquée. Or il sait que Jésus vient du milieu d'une **foule** où le **contact avec des impurs** était inévitable. De plus, Jésus n'avait-il pas été en **contact avec le démoniaque** qu'il avait délivré (Lc. 11:14) ?

Or ce rituel du lavage avant le repas était inconnu de la Loi.

Mc. 7:3-4 “(3) *Or, les pharisiens et tous les Juifs ne mangent pas sans s'être lavé soigneusement les mains, conformément à la tradition des anciens ; (4) et, quand ils reviennent de la place publique, ils ne mangent qu'après s'être purifiés. Ils ont encore beaucoup d'autres observances traditionnelles, comme le lavage des coupes, des cruches et des vases d'airain.*”

b) Si “*l'étonnement*” était compréhensible, ce qui n'était pas acceptable, c'était l'esprit de reproche sous-jacent, sans doute accompagné d'un sentiment de supériorité devant une telle “*faute*”.

Il n'aura donc pas fallu longtemps pour que le pharisien trébuche devant la Vérité, malgré le **miracle** récent d'un muet libéré.

Ce qui fait obstacle à la foi de cet homme, c'est une tradition humaine apparemment **anodine**. Jésus a souvent mis en garde contre la tradition qui **parasite** et **annule** la puissance révélatrice des Ecritures. Le souci des mains propres l'empêche d'avoir l'âme lavée.

Mt. 15:6 “*Vous annulez ainsi la parole de Dieu au profit de votre tradition.*” (cf. aussi Col. 2:20-23).

c) Jésus a peut-être ostensiblement refusé de se plier à la tradition (une variété de **superstition**) car elle **blessait la vérité**. Peut-être même a-t-il accepté l'invitation pour dénoncer le danger mortel et méconnu des traditions humaines qui parasitent les Ecritures et les pensées.

• **Mt. 23:23a, Lc. 11:39a,42a** “**Mais le Seigneur lui dit : ... Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l’aneth et du cumin, ... et de la rue, et de toutes les herbes, ...**” :

1) Dans le discours de **Mt. 23**, c'est la **quatrième des 7 apostrophes** rapportées : “**malheur à vous !**”
L'imprécation identique du texte parallèle de Lc. 11:42 est la première des 6 rapportées par **Luc 11**.

2) **NOTES sur les “dîmes” dans l'AT :**

a) L'AT ne mentionne **aucun prélèvement d'un dixième des revenus** que l'Eternel aurait exigé avant le code mosaïque. Ni **Seth**, ni **Enoch**, ni **Noé**, ni **Sem**, ni **Job** n'ont été invités à verser une “**dîme**”.

La première “**dîme**” à caractère spirituel pur mentionnée dans l'AT a été versée par **Abraham** à Melchisédek, sacrificateur de l'Eternel (Gen. 14:20, Hébr. 7:2). Cette “**dîme**” n'a rien de commun (hors le nom et le taux) avec celle instaurée par Moïse :

- elle n'était pas la “**dîme**” d'un **revenu agricole**, mais celle d'un **butin** de guerre,
- elle n'avait **aucun caractère répétitif**,
- elle n'était **pas comestible**,
- elle n'avait aucun caractère obligatoire, mais était une offrande **volontaire** : elle résultait d'un **élan de reconnaissance** envers l'Eternel reconnu comme le **propriétaire** et le **dispensateur** de tout bien utilisé par l'homme.

Jacob, petit-fils d'Abraham, a promis de verser la “**dîme**” de **ce que Dieu lui donnerait** (Gen. 28:22). Cette “**dîme**” avait elle aussi un caractère **volontaire**. Mais la nature saisonnière d'une activité agricole ou pastorale impliquait une régularité des offrandes.

b) C'est **Moïse** qui a introduit une législation des “**dîmes**” sans précédent biblique. Les Israélites étaient assujettis à **trois “dîmes”** distinctes.

b1- La “**dîme**” **annuelle des fils de Lévi** (ainsi appelée car seule la tribu de Lévi en bénéficiait) :

Deux textes principaux régissent cette “**dîme**” : **Lév. 27:30-33** et **Nb. 18:20-31**.

Le texte de **Lév. 27:30-33** est inséré au dernier chapitre de ce Livre, juste après des versets consacrés aux **vœux**, et à cause de la question, commune à toute “**dîme**”, du **rachat** (qui transforme l'offrande en nature en offrande monétaire).

Le texte de **Nb. 18** traite de la mise à part pour l'Eternel de la **tribu de Lévi**, et de ce qui lui est **octroyé** (entre autres cette dîme). Le texte de **Nb. 18:20-24** expose ce qui différencie la **tribu de Lévi** du reste du **peuple**. A partir du **v. 25**, c'est le privilège des **sacrificateurs** sur les **autres Lévités** qui est mis en relief.

- La “**dîme**” appartient d'abord à **l'Eternel**, avant d'être remise à des hommes (Lév. 27:30).
- La “**dîme**” des revenus **agricoles** se prélève sur les produits finis issus des **cultures** (grains, vin, huile d'olive, etc.), et sur les produits issus de **l'élevage** (chaque 10^e animal venant au monde était mis à part, quel que soit son état, Lév. 27:33). Seul le produit des **cultures** pouvait être remplacé par de l'argent (Lév. 27:31, le taux passait alors de 10% à 12%).
- Le **calendrier** des diverses récoltes, et les **naissances** aléatoires expliquent pourquoi **aucune date** n'est précisée pour ces contributions.
- La **lignée d'Aaron** avait le monopole du **sacerdoce** de l'autel. L'Eternel a donné les **autres fils de Lévi** comme adjoints aux fils d'Aaron (ils étaient gardiens du reste du temple, chanteurs, légistes, etc.).
- Ce monopole évitait au peuple, impur bien que protégé par le sang de l'expiation, de toucher aux choses saintes (Nb. 1:53, 8:19, 17:13, 18:22) avec légèreté.
- Toute cette “**dîme**” était **remise aux Lévités** ordinaires les plus proches géographiquement (peut-être à ceux habitant dans les villes lévites, Nb. 35:7).
- Les Lévités versaient à leur tour la “**dîme de la dîme**” (Nb. 18:26) aux sacrificateurs à Jérusalem (Néh. 13:5, 12:44). Le meilleur était ainsi consacré (Nb.18:29).
- Les Lévités non sacrificateurs pouvaient **manger n'importe où et en famille** les 9/10 qui leur revenaient (Nb. 18:31). Par contre, la part des sacrificateurs devait être consommée par les **mâles** et dans un lieu très saint (le parvis) (Nb. 18:10).

b2- La “**dîme**” **annuelle festive des familles** (parfois appelée “**dîme des festivités**”) : en bénéficiaient les familles des autres tribus, ainsi que les Lévités invités (et probablement aussi des nécessiteux).

Les textes principaux qui régissent cette “**dîme**” sont : **Deut. 12:5-12**, **Deut. 12:17-19** et **Deut. 14:22-27**.

- Cette “**dîme**” (Deut. 12:6) n'est ni la “**dîme**” des **Lévités** (qui était consommée par les Lévités et n'importe où), ni la “**dîme de la dîme**” (qui était réservée aux sacrificateurs), mais une “**dîme**” apportée et consommée par les **familles d'Israël** lors d'un **repas joyeux** dans le **temple** de Jérusalem, le lieu choisi par l'Eternel (Deut. 12:5,11).

- Cette “**dîme**” était elle aussi obtenue par prélèvement sur les revenus agricoles, “**de TOUS les biens par lesquels l’Éternel, votre Dieu, vous aura bénis**” (Héb. 12:7).
- Cette “**dîme**” était un appel à “**se réjouir devant l’Éternel**” (Deut. 12:12, 17-18), **en famille** (y compris les serviteurs, Deut. 12:18), et à faire participer des **invités** à un repas joyeux
- Deut. 12:19 et 14:27 citent comme invité “**le Lévite**”. Le repas avait peut-être lieu à l’occasion de la réquisition périodique des Lévites locaux appelés pour servir au temple.
- Malgré le silence du texte, il paraît difficile d’imaginer que les orphelins, les veuves et les étrangers ne faisaient pas partie des invités, comme indiqué pour la “**dîme**” **trisannuelle** (voir ci-après).
- Le banquet devait se dérouler dans le lieu “**choisi par Dieu pour y faire résider son Nom**” (Deut. 12:11, 14:23). Le risque d’orgie était ainsi évité. Ce “**lieu**” a été le **temple** de Jérusalem. Aujourd’hui, ce “**lieu**” est **Jésus-Christ**.
- Une solution était prévue pour le cas où l’Israélite vivait **loin du temple** (Deut. 14:24-26) : la dîme était alors remplacée par de l’argent, et celui-ci servait à acheter à Jérusalem tout le nécessaire pour le festin.

b3- La “**dîme**” **trisannuelle de charité** : en bénéficiaient les familles d’Israël, ainsi que les Lévites et que les **nécessiteux** sans soutien familial (veuves, orphelins, étrangers).

Les textes principaux qui régissent cette “**dîme**” sont : **Deut. 14:28-29** et **Deut. 26:12-15**.

- Sur un **cycle de 7 ans** (il n’y avait pas de dîme la 7^e année), la “**dîme de charité**” était apportée deux fois (la 3^e et la 6^e années, appelées “**années de la dîme**”, Deut. 26:12).
- Cette “**dîme**” **de charité**, servait à organiser un festin au bénéfice de la famille, des Lévites locaux et des nécessiteux fragilisés car sans famille : “**l’étranger, l’orphelin et la veuve**” (Deut. 14:29, 26:12).
- Le repas avait lieu, non à Jérusalem, mais “**dans les portes**” (dans la ville de résidence de l’Israélite, peut-être dans un lieu ouvert au public) (Deut. 14:28). Un **serment solennel** assurait qu’il n’y avait pas eu tricherie sur la quantité et la pureté des biens consommés (Deut. 26:13-15).
- Cette “**dîme**” **de charité** renforçait le sentiment de **cohésion** d’un peuple sous le regard de l’Éternel, la source des bénédictions. Le serment s’achevait par une prière : “**Regarde et bénis ton peuple d’Israël et le pays que tu nous as donné, comme tu l’avais juré à nos pères**” (Deut. 25:15).
- Les textes n’imposent pas pour ces réunions de **date** précise, et n’indiquent pas si les nécessiteux avaient libre accès, ou s’ils étaient choisis en concertation avec les anciens du village, ou par un autre moyen.
- La fraction de la “**dîme de charité**” qui n’était pas consommée, était peut-être entreposée dans un local pour permettre une distribution régulière tout au long de l’année.

c) Les décrets **mosaïques** sur les “**dîmes**” en faveur de la tribu de **Lévi** résultaient de la consécration totale de cette tribu au service du temple et de la Loi, ce qui diminuait leurs revenus **agricoles**, même s’ils pouvaient pratiquer l’élevage autour des 48 villes qui leur étaient attribuées (Nb. 18:31, Nb. 35:3).

Ces “**dîmes**” (surtout celle dite “**des Lévites**”) était un salaire prévu par Dieu pour ceux qu’il avait privé de revenus.

Mais si la “**dîme des Lévites**” avait le caractère d’un **salaire**, la “**dîme des familles**” et la “**dîme de charité**” avaient plutôt pour les Lévites un caractère de **bienveillance fraternelle**.

Il résultait des décrets sur les “**dîmes**” que leur total représentait 10% (dîme des Lévites) + 10% (dîme des familles) + 1/3 (dîme de charité), soit plus de **23% des revenus agricoles annuels**.

Le versement des “**dîmes**” des familles et des nécessiteux n’étaient ni des gestes de **condescendance** pieuse, ni des **fardeaux**, mais des occasions de **réjouissances partagées**.

Tout ce rituel se faisait sous le regard de l’Éternel sans qui les récoltes n’auraient pas eu lieu ! Pour toutes ces “**dîmes**” agricoles, leur volume dépendait en fait des **pluies** de l’Éternel et de sa **protection** contre les parasites.

d) Les Lévites étaient au bénéfice de la dîme parce qu’ils occupaient une **position sacrée** décrétée par Dieu (même s’ils ne n’étaient que portiers et non pas prédicateurs !). Par contre, ne pas travailler ne suffisait pas pour qu’un Israélite ordinaire très pieux bénéficie de la dîme des Lévites.

e) La législation de la “**dîme**” ne doit être confondue ni avec celle des **offrandes volontaires**, ni avec celle régissant d’autres prélèvements obligatoires : la **contribution** annuelle des mâles adultes à la gestion du temple (Ex. 30:12-16), le prix du rachat des **premiers-nés de l’homme**, la consécration des **premiers nés des animaux**, la consécration des **prémices** des récoltes (Deut. 18:4 ; Nb. 18:12-13).

Seules les offrandes volontaires n’étaient pas proportionnelles aux revenus.

3) NOTES sur la “*dîme*” sous la **Nouvelle Alliance** :

a) Toute tentative pour transposer sous la **Nouvelle Alliance** l'obligation de la “*dîme*” mosaïque est aussi fautive que l'étaient les tentatives de ceux qui voulaient imposer la **circoncision** aux chrétiens des Nations du temps de Paul (cf. Gal. 3:23-26, 5:3-4. Act. 15:1,24).

Sous la Nouvelle Alliance, **tous les croyants** sont **sacrificateurs** (même s'ils ne prêchent pas !) et forment un **temple** de chair (1 P. 2:5) ! Les “*dîmes*” mosaïques sont donc devenues aussi **inutiles et sans objet** que toutes les ordonnances cérémonielles.

La “*dîme*” mosaïque n'a plus sa place, et l'ordonnance est remplacée par une **dynamique du don** (une dynamique morale et non fiscale) dont l'intensité est à la mesure de la prise de conscience que chaque croyant a de l'amour de Christ pour lui :

- Tout don en nature ou en monnaie, quelle que soit sa destination, résulte d'un élan raisonné, et a pour but de **faire progresser le Royaume** pour la **gloire du Roi**, et non pour que des hommes se taillent un empire.

- Prélever une “*dîme*” pour l'entretien d'un lieu de culte sous prétexte que la dîme des Lévites rendait possible le culte dans le temple est une aberration. Sous la **Nouvelle Alliance**, aucun lieu de culte n'est un temple (le Corps de Christ est le temple). D'ailleurs les “*dîmes*” de Moïse ne servaient pas pour bâtir et entretenir les **synagogues** : pour cela, il fallait des **dons** volontaires !

S'il n'y a plus de temple de pierres, de sacrifices animaux, de prêtrise aaronique, il n'y a plus de dîme. La dîme n'est pas un commandement de la Nouvelle Alliance !

- Sous la **Nouvelle Alliance**, on ne devrait plus parler de “*dîme*”, mais de **don**, d'offrande, de contribution volontaire, etc.

- Le don ne doit avoir **aucun caractère mercenaire** : il ne sert pas à acheter les **faveurs de Dieu**, et encore moins le **salut** ! C'est le Sang, la Vie de Jésus qui sauve, pas le don matériel.

Le trafic des **indulgences** pratiqué par l'église romaine pour construire la Basilique St Pierre portait la marque des ténèbres. Les **pressions religieuses** exercées sur les consciences par certains évangélistes participent du même esprit.

- Se demander quel montant minimal est **nécessaire** et **suffisant** pour ne pas déplaire à Dieu, résulte d'une incompréhension de la nature de la Nouvelle Alliance et du culte en Esprit et en Vérité (Jn. 4:23).

La **norme du don** n'est pas la dîme mosaïque (plus de 20%), mais, comme pour tous les commandements moraux, le don total de lui-même que Jésus a fait à tous. Se demander si la dîme se calcule sur les revenus avant ou après impôts est une myopie.

Lc. 14:33 “*Ainsi donc, quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple.*”

Rom. 12:1 “*Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable.*”

- La **Loi de Christ** est une loi de **liberté** et d'**élan du cœur** vers la Vérité. La valeur de l'offrande ne vient ni de sa **nature** (argent, biens en nature, temps, larmes, sourires) ni de son **taux**, mais de **ce qui la motive** : Dieu ne regarde **pas au taux**, mais à **l'âme**.

Lc. 21:3-4 “(3) *Et Jésus dit : Je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a mis plus que tous les autres ; (4) car c'est de leur superflu que tous ceux-là ont mis des offrandes dans le tronc, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle avait pour vivre.*”

Gal. 5:13 “*Frères, vous avez été appelés à la liberté, seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair ; mais rendez-vous, par l'amour, serviteurs les uns des autres.*”

- Les imprécations et les promesses de Mal. 3:8-12 s'adressent au peuple d'Israël qui ne versait pas la dîme des Lévites (dans le même esprit, voir la promesse de Prov. 3 :9-10).

Sous la Nouvelle Alliance, il y a reproche divin pour tout manque de consécration et de compassion.

- Une vraie assemblée (même de deux membres) aura toujours la sagesse nécessaire pour savoir quand, comment, à qui, et combien donner. Le **ministère d'administrateur**, si souvent considéré comme profane, est donné par Dieu pour cela.

Act. 11:27-30 “(27) *En ce temps-là, des prophètes descendirent de Jérusalem à Antioche. (28) L'un d'eux, nommé Agabus, se leva, et annonça par l'Esprit qu'il y aurait une grande famine sur toute la terre. Elle arriva, en effet, sous Claude. (29) Les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée. (30) Ils le firent parvenir aux anciens par les mains de Barnabas et de Saul.*”

1 Cor. 16:2 “*Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part* (ce n'est pas une dîme, mais un don libre en faveur des persécutés) *chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons.*”

• Dans la liste des gestes religieux judaïques que **Jacques** invite les païens convertis à respecter (Act. 15:19-20) ne figure pas la “**dîme**”.

Par contre, les appels aux **dons** en faveur des **croissants nécessiteux** abondent dans les lettres de **Paul**, en prolongement des paroles de Jésus.

La **rémunération systématique** d'un clergé n'est jamais imposée. Par contre, Paul souligne que ne pas soutenir un vrai berger dans les **besoins de son appel** est anormal (1 Cor. 9:13-14).

2 Cor. 8:2-5 (à propos des églises de Macédoine) “(2) *Au milieu de beaucoup de tribulations qui les ont éprouvées, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de leur part.* (3) *Ils ont, je l'atteste, donné volontairement selon leurs moyens, et même au delà de leurs moyens,* (4) *nous demandant avec de grandes instances la grâce de prendre part à l'assistance destinée aux saints.* (5) *Et non seulement ils ont contribué comme nous l'espérons, mais ils se sont d'abord donnés eux-mêmes au Seigneur, puis à nous, par la volonté de Dieu.*”

2 Cor. 9:6-10 “(6) *Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment.* (7) *Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.* (8) *Et Dieu peut vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre,* (9) *selon qu'il est écrit : Il a fait des largesses, il a donné aux indigents ; sa justice subsiste à jamais.* (10) *Celui qui fournit de la semence au semeur, et du pain pour sa nourriture, vous fournira et vous multipliera la semence, et il augmentera les fruits de votre justice.*”

1 Cor. 9:13-14 “(13) *Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ?* (14) *De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile.*”

Il ne s'agit plus de verser la “**dîme**”, ou la “**dîme de la dîme**”, ou de donner une épaule d'agneau, mais de pourvoir aux besoins ordinaires (logement, repas, vêtement) des serviteurs envoyés par Jésus (en particulier s'ils sont itinérants).

• Il faut d'ailleurs noter que même le **Tabernacle**, préfiguration du **Corps de Christ**, avait été construit grâce à des **dons libres**, et non par une **taxe**.

4) La “**menthe**” est une herbacée aromatique, utilisée comme condiment, et aux vertus médicinales.

L’“**aneth**” (ou “*fenouil puant*”, ou “*faux anis*”) est une grande ombellifère à fleurs jaunes et à odeur d'anis. Il était utilisé en médecine et comme condiment.

Le “**cumin**” est aussi une ombellifère, apparentée au persil. Il était utilisé en médecine et comme condiment. La graine écrasée et mêlée au vin était un antiseptique employé en particulier lors de la circoncision. Il était utilisé en emplâtre sur les ulcères et sur les piqûres du bétail, et en collyre sur les yeux.

La “**rue officinale**” (citée par Luc seul) est une plante basse buissonnante à odeur amère et à usage médicinal.

Ces 3 ou 4 plantes très communes (et les autres “**herbes**”) étaient **cultivées**, et devaient donc en principe être soumises à la “**dîme**”. Mais la faible valeur, et les faibles quantités en jeu, rendaient dérisoire le pointillisme des pesées prescrites par les pharisiens.

• **Mt. 23:23b, Lc. 11:42b** “**... et que vous négligez ... et que vous laissez ce qui est plus important** (gr. "les choses plus pesantes") **dans la Loi, la justice, ... et l'amour de Dieu ... la miséricorde et la fidélité ; c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger ... sans omettre les autres choses.**” :

a) Il était plus facile de donner des biens matériels à la vue de tous, que d'aimer Dieu et que d'aimer son prochain selon les désirs divins. Certains pharisiens passaient plus de temps à compter les dîmes qu'à sonder leur cœur.

Plusieurs scribes savaient que Jésus avait raison sur tous ces points.

b) Jésus fait référence à un verset de l'AT :

Mic. 6:8 “*On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bien ; et ce que l'Éternel demande de toi, c'est que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, et que tu marches humblement avec ton Dieu.*”

“**La justice**” (litt. “*choses du jugement*”) désigne ici la nécessité de **juger selon l'équité**. Jésus reproche indirectement à certains pharisiens de juger avec **partialité**, ou avec **dureté**, ou en **oubliant** qu'eux-mêmes étaient jugés par l'Éternel. Ils devaient en outre juger, non **selon les apparences**, mais selon la pensée de Dieu.

Ps. 11:7 “*Car l'Éternel est juste, il aime la justice ; les hommes droits contemplent sa face.*”

Zac. 7:9 “*Ainsi parlait l'Éternel des armées : Rendez véritablement la **justice**, et ayez l'un pour l'autre de la **bonté** et de la **miséricorde**.*”

Lc. 16:15 “*Jésus leur dit : **Vous, vous cherchez à paraître justes devant les hommes** (pour mieux les condamner), **mais Dieu connaît vos cœurs ; car ce qui est élevé parmi les hommes est une abomination devant Dieu.***”

La “**miséricorde**” (gr. “*eleos*”) est **plus que la pitié** (souvent impulsive et éphémère). C'est un sentiment de compassion qui conduit à **agir** afin d'alléger les fardeaux (physiques, moraux, financiers, spirituels) d'autrui. Or, dans la parabole du Samaritain (Lc. 10:25-37), Jésus a montré combien l'élite religieuse d'Israël était infirme sur ce point, malgré les professions de foi.

Lc. 6:36 “*Soyez donc **miséricordieux**, comme votre Père est miséricordieux.*”

Lc. 12:33 (paroles au “petit troupeau”) “*Vendez ce que vous possédez, et **donnez-le en aumônes**. Faites-vous des bourses qui ne s'usent point, un **trésor inépuisable dans les cieux**, où le voleur n'approche point, et où la teigne ne détruit point.*”

Gal. 6:2 “*Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Christ.*”

Jac. 1:27 “*La religion pure et sans tache, devant Dieu notre Père, consiste à visiter les **orphelins** et les **veuves** dans leurs afflictions, et à se préserver des souillures du monde (ce n'est plus une question de dîme).*”

Es. 58:7-10 “(7) **Partage ton pain avec celui qui a faim**, et fais entrer dans ta maison les malheureux sans asile ; **si tu vois un homme nu, couvre-le**, et ne te détourne pas de ton semblable. (8) Alors ta lumière poindra comme l'aurore, et ta guérison germera promptement ; ta justice marchera devant toi, et la gloire de l'Éternel t'accompagnera. (9) Alors tu appelleras, et l'Éternel répondra ; tu crieras, et il dira : Me voici ! **Si tu éloignes du milieu de toi le joug, les gestes menaçants et les discours injurieux**, (10) **si tu donnes ta propre subsistance à celui qui a faim**, si tu rassasies l'âme indigente, ta lumière se lèvera sur l'obscurité, et tes ténèbres seront comme le midi.”

c) Le même mot grec “*pistis*” peut se traduire par “**foi**” (et désigne alors une **conviction** qui permet de faire totalement confiance au Verbe de Dieu confirmé et accepté), ou par “**fidélité**” (et désigne alors la qualité d'un être en qui on peut avoir confiance durablement). Or les pharisiens n'avaient ni cette foi, ni cette fidélité : ils dénaturaient la pensée de Dieu, et les brebis ne pouvaient leur faire confiance.

1 Sam. 15:22 “*Samuel dit : **L'Éternel trouve-t-il du plaisir dans les holocaustes et les sacrifices, comme dans l'obéissance à la voix de l'Éternel ?** Voici, l'obéissance vaut mieux que les sacrifices, et l'observation de sa parole vaut mieux que la graisse des bœufs.*”

Prov. 20:6 “*Beaucoup de gens proclament leur bonté ; mais un homme fidèle, qui le trouvera ?*”

1 Cor. 4:2 “*Du reste, ce qu'on demande des dispensateurs, c'est que chacun soit trouvé fidèle.*”

Gal. 5:22 “*Mais le fruit de l'Esprit, c'est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bénignité, la **fidélité**, la douceur, la tempérance.*”

d) “**L'amour de Dieu**”, qui est le thème de la première Table du Décalogue, est l'impulsion intérieure qui seule donne un sens éternel aux vertus de l'humanisme. Or Jésus a reproché aux religieux de son temps de n'**aimer** ni Dieu ni ses envoyés, et même de ne **pas connaître** Dieu (Jn. 8:19) !

S'ils avaient aimé la Pensée de Dieu, ils auraient été attirés par Jean-Baptiste et par Jésus.

Lc. 10:27 “(27) (Le docteur de la Loi) répondit : **Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée ; et ton prochain comme toi-même.** (28) Tu as bien répondu, lui dit Jésus ; fais cela, et tu vivras.”

1 Tim. 6:9-11 “(9) Mais **ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition** (cf. Prov. 21:6). (10) Car **l'amour de l'argent est une racine de tous les maux ; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés loin de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans bien des tourments.** (11) Pour toi, homme de Dieu, fuis ces choses, et **recherche la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.**”

1 Tim. 6:18-19 “*Recommande-leur de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, d'avoir de la libéralité, de la **générosité**, et de s'amasser ainsi pour l'avenir un trésor placé sur un fondement solide, afin de saisir la Vie véritable.*”

e) En demandant de “**ne pas négliger les autres choses**” malgré leur caractère éphémère, Jésus démontre qu'il ne porte jamais atteinte à la Loi de Moïse, tout en sachant qu'il allait mourir à cause de cette Loi.

Il ne se moque pas de ceux qui calculent leur dîme de l'aneth (pas celle des autres) par amour pour Dieu. Néanmoins, Jésus ne donne **pas son aval** au respect de la **dîme** et de la **circoncision** dans la Nouvelle Alliance proche !

• **Mt. 23:24** *“Conducteurs aveugles ! qui éliminez le moucheron, et qui avalez le chameau.”* :

C'est bien de **filtrer** l'eau pour en écarter un moucheron impur, mais c'est une **folie monstrueuse** de ne pas voir un **“chameau”** encore plus gros et plus impur (Lév. 11:4), de ne pas voir les grosses **mouches noires des traditions humaines** qui souillent la pureté des Ecritures, ou de ne pas voir le **démon** à l'œuvre dans le cœur. Cette folie est d'autant plus scandaleuse qu'elle résulte d'un **choix**.

Cette expression populaire imagée résume et conclut le verset 23 où Jésus a stigmatisé la **fausse piété** qui met l'accent sur les actes qui se voient, au détriment des ressorts cachés et déterminants de l'âme, là où a lieu le combat le plus difficile, là où est l'autel intérieur.

Cette malignité conduira une grande partie des pharisiens et de leur génération, à des attitudes aberrantes :

Jn. 18:28,40 *“Ils conduisirent Jésus de chez Caïphe au prétoire : c'était le matin. Ils n'entrèrent point eux-mêmes dans le prétoire, afin de ne pas se souiller, et de pouvoir manger la Pâque.”*

• **Mt. 23:25, Lc. 11:39b** *“Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et qu'au-dedans ils sont pleins de rapine et d'intempérance ... et de méchanceté.”* :

Dans le discours de **Mt. 23**, c'est la **cinquième des 7 imprécations** rapportées : *“malheur à vous !”*

a) L'accusation est violente. A la **cécité** spirituelle s'ajoute la **souillure entretenue** !

Il y a de nombreuses façons de faire passer son **âme** pour de la **vaisselle de prix** : la récitation des Ecritures, les bonnes œuvres voyantes, les postures pieuses, etc. L'homme a aussi imaginé les habits sacerdotaux, un langage rituel incompris par le peuple (un autre genre des formules magiques), l'érudition étalée, le décorum, etc.

Or l'important, ce n'est pas la peau et ses masques, c'est ce que **mange** et **boit** l'âme, ce qui lui donne **sa nature**. Ici, Jésus accuse les religieux de **se nourrir à ras bord** (ils sont *“pleins”*) **de souillures**, alors qu'ils se réclament de Moïse.

De plus, leur vaisselle étant remplie de souillures, ils **empoisonnent** le peuple qu'ils invitent à leur table.

Mt. 6:23 *“Si ton œil est en mauvais état, tout ton corps sera dans les ténèbres. Si donc la lumière qui est en toi est ténèbres, combien seront grandes ces ténèbres !”*

b) Les **ablutions rituelles**, imaginées par la tradition, ne purifiaient pas les âmes. Paul dénoncera pareillement la religiosité ayant *“l'apparence de la piété”* mais *“privée de ce qui en fait la force”* (2 Tim. 3:5).

• La **“rapine”** désigne les actes religieux d'extorsion (détournement d'héritage, pression psychologique).

• L'**“intempérance”** désigne une incontinence des convoitises égoïstes. Jésus ne juge même pas utile de donner des exemples.

• La **“méchanceté”** désigne une malignité de l'âme qui se complaît à condamner et à faire le mal. Du point de vue divin, ces religieux respectés sont des brigands dangereux.

Tel était le **diagnostic** révolutionnaire de celui qui savait ce qui était en chaque homme (Jn. 2:25).

• **Lc. 11:40** *“Insensés ! celui qui a fait le dehors n'a-t-il pas fait aussi le dedans ?”* :

Seul le texte de **Luc** rapporte ce commentaire.

A la **souillure** des âmes s'ajoute chez ces religieux la **folie d'oublier** que le Dieu d'Abraham qu'ils prétendent servir, sonde en permanence leur âme, le plat et la coupe où ils mangent et boivent, et où ils font manger et boire leurs concitoyens.

L'homme est capable de voir **“le dehors”**, le **corps** visible qu'il n'a pas fait, mais qu'il lave et orne. Or Dieu **“a fait”** l'âme, **“le dedans”**, il y attache encore plus de prix, et il exige que l'intérieur soit pur.

L'**âme est l'enjeu** suprême du court passage de chaque homme sur terre (Mt. 16:26).

Les rites mosaïques de purification **externes** n'avaient été instaurés que pour faire **prendre conscience** à l'homme du **besoin** de purification **intérieure** et du **moyen** pourvu pour y répondre.

• **Mt. 23:26** *“Pharisien aveugle ! nettoie premièrement l'intérieur de la coupe et du plat, afin que l'extérieur aussi devienne net.”* :

C'est la même pensée que celle de Lc. 11:40. La locution **“afin que”** met en lumière un lien de causalité capital :

- Les pharisiens espéraient pouvoir se dispenser de la purification intérieure en se contentant de soigner les apparences.
- Jésus déclare que les apparences les plus belles ne sont pures qu'à la **condition** de refléter une **pureté préalable intérieure**.
- C'est déjà l'annonce que, sous la Nouvelle Alliance, il ne pourra y avoir de pureté intérieure, et par la suite extérieure, que pour l'âme **née d'En-haut**.

Jn. 3:3,5 “(4) Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je te le dis, **si un homme ne naît d'En-haut, il ne peut voir le Royaume de Dieu.** ... (5) Jésus répondit : En vérité, en vérité, je te le dis, **si un homme ne naît d'Eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.**”

Tite 1:15 “**Tout est pur pour ceux qui sont purs ; mais rien n'est pur pour ceux qui sont souillées et incrédules, leur intelligence et leur conscience sont souillées.**”

• **Lc. 11:41** **“Donnez plutôt en aumônes ce qui est dedans, et voici, toutes choses seront pures pour vous.”** :

a) L'image employée par Jésus (Mt. 23:25, Lc. 11:39b) du plat et de la coupe remplis **“de rapine, d'intempérance, de méchanceté”** décrit **l'état de l'âme** des pharisiens. Ici, Jésus donne **un exemple** de cette souillure : **l'origine des biens** qu'ils consomment est inique : le bien-être matériel de ces hommes résulte en partie de malversations, d'un usage déloyal des lois, de pressions sur les âmes faibles, de l'avarice, de la dureté du cœur.

A table, ces méchants **mangent donc leur propre condamnation**.

b) Jésus invite les pharisiens à se conduire comme le **publicain Zachée** s'est comporté **spontanément** :

Lc. 19:8 **“Zachée, se tenant devant le Seigneur, lui dit : Voici, Seigneur, je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et, si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple.”**

En invitant les pharisiens à **“distribuer”** leurs biens mal acquis, Jésus ne leur demande pas d'accomplir un acte de **charité méritoire**. **L'aumône des voleurs** n'a aucune valeur rédemptrice : elle ne rend pas le voleur **“pur”** !

Mais, ce geste serait, comme chez Zachée, le signe d'une **repentance**, d'un changement de pensée et de comportement consécutif à une prise de conscience de la sainteté de Dieu et de ses exigences.

La **repentance** est la **réaction** de l'âme qui accepte de se conformer à la voix de sa conscience ou à la pensée divine révélée par les Ecritures.

c) Par contre, quand Jésus a demandé au **jeune homme riche** de vendre ses biens, de **tout donner** aux pauvres et de le suivre afin d'être parfait (Mt. 19:21), ce n'était **pas un appel à la repentance pour vol**. C'était faire prendre conscience à cet homme sincère des limites de son amour pour Dieu, de son besoin d'un Sauveur qu'il ne connaissait pas encore.